

UNE OPÉRATION PROPOSÉE PAR



UN ACCOMPAGNEMENT
ASSOCIATIF ASSURÉ PAR



- ⇒ **Nous vous rencontrons** à notre bureau et/ou à votre domicile.
- ⇒ **Nous centralisons les offres de logements des seniors et les demandes des jeunes** souhaitant bénéficier de ce dispositif.
- ⇒ **Nous mettons en relation les parties** en nous assurant au préalable de leurs motivations.
- ⇒ **Nous formalisons juridiquement votre future cohabitation** (contrat de location, cautionnement, état des lieux...).
- ⇒ **Nous assurons un suivi régulier** de la cohabitation.

SERVICE GRATUIT

En cas de mésentente entre les parties,
l'ADIL assure le rôle de médiateur.

Nous contacter



6 rue Noël
08000 Charleville-Mézières

03 24 58 28 92

adil@adil08.fr
www.adil08.org

ouvert le lundi
de 13 h 30 à 17 h 30
du mardi au vendredi
de 9 h à 12 h et
de 13 h 30 à 17 h 30



www.ardenne-metropole.fr
f 08metropole

LOGEMENT
intergénérationnel



SOLIDARITÉ
ET LIEN SOCIAL



L'accès au logement est parfois rendu difficile pour les jeunes, principalement en raison de leur manque de solvabilité, ainsi que du coût de l'immobilier.

Face à ces difficultés rencontrées pour trouver un logement, Ardenne Métropole souhaite développer des alternatives : logement chez l'habitant, logement intergénérationnel, colocation.

Le logement intergénérationnel est une manière de se loger innovante, solidaire et bon marché.

Ardenne Métropole a confié à l'ADIL 08 la mise en œuvre de cette action. L'ADIL 08 est chargée de la prospection d'une offre d'hébergement mais sera aussi présente pour faciliter et sécuriser la mise en relation entre l'accueillant et le jeune.

Par cette action, Ardenne Métropole tient à valoriser la solidarité entre les générations, le soutien mutuel et l'échange de services tout en créant du lien.

POUR QUI ?

⇒ Vous avez plus de 60 ans

Vous occupez un logement devenu trop grand avec une chambre inoccupée et vous souhaitez accueillir un jeune.

⇒ Vous avez entre 16 et 29 ans

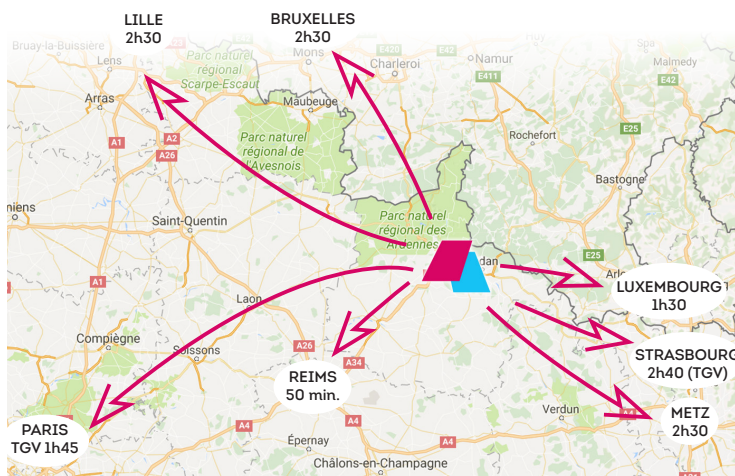
Vous êtes étudiant, stagiaire, jeune actif, apprenti, volontaire du service civique, demandeur d'emploi et vous êtes à la recherche d'un logement adapté à vos moyens financiers.

POURQUOI ?

Pour cohabiter sous le même toit en instaurant une relation basée sur la confiance et le respect mutuel.

OÙ ?

Sur le territoire d'Ardenne Métropole comprenant 58 communes, dont celles les plus proches des établissements d'enseignement supérieur.



LES AVANTAGES

⇒ Pour le propriétaire

- ♦ Vous bénéficiez d'une compagnie quotidienne rassurante et sécurisante.
- ♦ Vous bénéficiez d'un complément de revenu.
- ♦ Vous avez la possibilité de solliciter des petits services (faire vos courses, ouvrir vos volets, aide au repas, passer un coup de balai, promenade...).

⇒ Pour le jeune

- ♦ Vous êtes hébergé au domicile du senior à moindre coût en contrepartie de services rendus.
- ♦ Vous avez à la fois de la compagnie mais aussi du calme pour travailler.
- ♦ Vous participez à la création d'un lien social.



Le but : partager une qualité de vie quotidienne contribuant à une cohabitation enrichissante et une solidarité intergénérationnelle.